

# COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du 14 mars 2018 à 20 H 00

Date de convocation : 06 mars 2018

Présents : Mme Jacqueline Sollier, M. Roger Barré, Mme Jacqueline Caron, M. Eric Théaudiere, M. Gérard Hirel, Mme Anne Cornu, M. Louis Brillet, M. Stéphane Gicquel, M. Guillaume Duval, M. Bruno Heudiard

Absents excusés : M. Stéphane Verger, M. Eric Duteil

Absents : Mme Martine Guérif, Mme Paméla Bigot

\*\*\*  
\*

### ☼ VOTE TAUX IMPOSITION 2018 : délibération n° 2018006

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide une augmentation de 1% sur la Taxe d'Habitation et la Taxe Foncière Bâti
- fixe ainsi qu'il suit, les taux d'imposition des trois contributions directes locales à appliquer pour l'année 2018 :

→ Taxe d'Habitation : 13,60 %

→ Taxe Foncière Bâti : 14,64 %

→ Taxe Foncière Non Bâti : 44.00 %

### ☼ VOTE MONTANT SUBVENTIONS 2018 : délibération n° 2018007

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote les subventions suivantes pour l'année 2018 comme suit :

• Soins Palliatifs Bain-de-Bretagne	100,00 €
• ADMR Canton Le Sel de Bretagne	350,00 €
• ADAPEI Les Papillons Blancs	50,00 €
• Club de l'Espérance La Couyère	300,00 €
• AFN	200,00 €
• Association « la Maison pour Tous »	600,00 €
• Les Petits Petons Le Sel de Bretagne	56,00 €
• Association Communale de Chasse Agrée	130,00 €
• RPI	3 300,00 €

### ☼ VENTE CHEMIN COMMUNAL : délibération n° 2018008

Mme le Maire expose au Conseil Municipal la demande de M. Vincent DENIS concernant l'achat d'un chemin communal jouxtant et pouvant desservir les parcelles C184, C185, C854, C182, C183 et C195.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, hormis Mme Anne CORNU, a émis un avis défavorable considérant le nombre de propriétaires concernés. Cette vente pourrait intervenir dans le cadre d'un achat en co-propriété du chemin.

✿ **PARTICIPATION DE LA COMMUNE POUR LE CENTRE DE LOISIRS DE TRESBOEUF** : délibération 2018009

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal l'engagement pris par la commune de La Couyère pour verser une subvention à l'association Léo Lagrange Ouest qui accueille les enfants de la commune dans la structure d'accueil collectif pour l'enfance.

Madame Le Maire propose de verser 5 € par enfant et par jour de présence à l'association Léo Lagrange Ouest à compter du 01 mars 2018. Elle demande à l'association de fournir un état récapitulatif mensuel de présence.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte de verser la subvention de 5 € par enfant et par jour de présence à l'association Léo Lagrange Ouest. .

